

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Pièces de rechange HLVW	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-138210/A	<b>Date</b> 2013-10-11
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-138210	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HS-632-63680	
<b>File No. - N° de dossier</b> hs632.W8486-138210	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-11-21</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Bisson, Evelyne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hs632
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3939 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5227
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
**Industrial Vehicles & Machinery Products Division**  
**11 Laurier St./11, rue Laurier**  
**7B1, Place du Portage, Phase III**  
**Gatineau**  
**Québec**  
**K1A 0S5**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Ci joint	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7 CF SUPPLY DEPOT STN FORCES P.O.BOX 10500 ATTN: 7 CFSD INVOICE SECTION EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K ATTN: 25 CFSD INVOICE SECTION MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>NSN - NNO: 4320-21-907-5022            GROUPE, MOTOPOMPE, ALTERNATIVE            DEBIT MAXIMAL: 25.0 LITRES PAR            MINUTE            NOMBRE DE RACCORD(S)            D'ASPIRATION: 1            TYPE DE RACCORD D'ASPIRATION:            FEMELLE FILETE            DESIGNATION,SERIE OU PROFIL ET            DIMENSIONS DU FILETAGE DU RACCORD            D'ASPIRATION: 0.750 NPT            NOMBRE DE RACCORDS DE            REFOULEMENT: 1            CARACTERISTIQUES SPECIALES:            POMPE EN BRONZE; TEMPÉRATURE            AMBIANTE DE MOINS 40.0 A PLUS            49.0 DEGRÉS CELCIUS; TUYEAU LONG            DE 5.0 METRES; VANNE D'ISOLEMENT            ET EMBOUIT COMPATIBLE AVEC LE            DIESEL; CONÇU POUR LE DIESEL            NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907            Part No. - N° de la partie:            8877294-1</p>	WB941	W1941	5	Chacun	\$	\$		Ci joint	
2	<p>NSN - NNO: 4710-21-907-7868            TUBE ÉQUIPÉ MÉTALLIQUE            MATIERE DU TUBE/DE LA TUBULURE:            ACIER            DIAMETRE EXTERIEUR DU TUBE/            TUBULURE: 6.0 MILLIMETRES            NOMINAL            EPAISSEUR DE PAROI: 0.75            MILLIMETRES NOMINAL            CARACTERISTIQUES SPECIALES:            TUBE: ZINGUÉ, SANS SOUDURE, N/P            R06X.75 VZ; V/A UN ECROU,            HEXAGONALE, TUBE M12 X 1.5,            ACIER, ZINGUÉ, N/P 06LCFX ET UNE</p>	WB941	W1941	25	Chacun	\$	\$		Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	FERRULE, TUBE, 6.0 MM DIA INT, ACIER, ZINGUÉ, N/P DPR06LX A CHAUQ EMBOUT; CAGE 54938 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 0776098-1								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
3	<p>NSN - NNO: 4710-21-907-7868            TUBE ÉQUIPÉ MÉTALLIQUE            MATIERE DU TUBE/DE LA TUBULURE:            ACIER            DIAMETRE EXTERIEUR DU TUBE/            TUBULURE: 6.0 MILLIMETRES            NOMINAL            EPAISSEUR DE PAROI: 0.75            MILLIMETRES NOMINAL            CARACTERISTIQUES SPECIALES:            TUBE: ZINGUÉ, SANS SOUDURE, N/P            R06X.75 VZ; V/A UN ECROU,            HEXAGONALE, TUBE M12 X 1.5,            ACIER, ZINGUÉ, N/P 06LCFX ET UNE            FERRULE, TUBE, 6.0 MM DIA INT,            ACIER, ZINGUÉ, N/P DPR06LX A            CHAUQ EMBOUT; CAGE 54938            NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907            Part No. - N° de la partie:            0776098-1</p>	<p>WB941            W248A            Total</p>	<p>W1941            W2481</p>	<p>0            25            25</p>	<p>Chacun            Chacun            Chacun</p>	<p>\$            \$            \$</p>	<p>\$            \$            \$</p>	<p>Ci joint            Ci joint</p>	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
4	NSN - NNO: 5340-21-908-0679 ÉQUERRE DE FIXATION DOUBLE MATIERE: ACIER LONGUEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 22.0 MILLIMETRES NOMINAL LONGUEUR DE LA DEUXIEME BRANCHE: 25.5 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 2.4 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA DEUXIEME BRANCHE: 3.4 MILLIMETRES NOMINAL HAUTEUR DE LA SECTION CENTRALE: 25.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR DE LA SECTION CENTRALE: 22.22 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA SECTION CENTRALE: 2.4 MILLIMETRES NOMINAL ANGLE DU DEPORT DE LA DEUXIEME BRANCHE: 90.0 DEGRES NOMINAL LARGEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 22.22 MILLIMETRES NOMINAL DIAMETRE DU TROU DE LA PREMIERE BRANCHE: 10.0 MILLIMETRES NOMINAL DISTANCE DU BORD AU CENTRE DU TROU SUR LA LARGEUR, PREMIERE BRANCHE: 10.0 MILLIMETRES NOMINAL DISTANCE DU BORD AU CENTRE DU TROU SUR LA LONGUEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 11.11 MILLIMETRES NOMINAL RELATION ENTRE LA DEUXIEME ET LA PREMIERE BRANCHE: IDENTIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877453-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	0 20 20	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5340-21-908-0679 ÉQUERRE DE FIXATION DOUBLE MATIERE: ACIER LONGUEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 22.0 MILLIMETRES NOMINAL LONGUEUR DE LA DEUXIEME BRANCHE: 25.5 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 2.4 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA DEUXIEME BRANCHE: 3.4 MILLIMETRES NOMINAL HAUTEUR DE LA SECTION CENTRALE: 25.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR DE LA SECTION CENTRALE: 22.22 MILLIMETRES NOMINAL EPAISSEUR DE LA SECTION CENTRALE: 2.4 MILLIMETRES NOMINAL ANGLE DU DEPORT DE LA DEUXIEME BRANCHE: 90.0 DEGRES NOMINAL LARGEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 22.22 MILLIMETRES NOMINAL DIAMETRE DU TROU DE LA PREMIERE BRANCHE: 10.0 MILLIMETRES NOMINAL DISTANCE DU BORD AU CENTRE DU TROU SUR LA LARGEUR, PREMIERE BRANCHE: 10.0 MILLIMETRES NOMINAL DISTANCE DU BORD AU CENTRE DU TROU SUR LA LONGUEUR DE LA PREMIERE BRANCHE: 11.11 MILLIMETRES NOMINAL RELATION ENTRE LA DEUXIEME ET LA PREMIERE BRANCHE: IDENTIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877453-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	30 0 30	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
6	NSN - NNO: 5340-21-908-0942 SANGLE FLEXIBLE MATIERE: PLASTIQUE POLYETHYLENE LONGUEUR: 1650.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR: 25.4 MILLIMETRES NOMINAL COULEUR: VERT OLIVE TYPE D'EXTREMITE: DROITE/LISSE/SIMPLE TYPE DE PLIAGE/PLIURE: LIBRE MODE DE FIXATION POUR LAQUELLE L'ARTICLE EST CONCU: COUSU DISPOSITIF DE FIXATION/ D'ATTACHE D'EXTREMITE: BOUCLE MATIERE DE LA BOUCLE: ACIER TRAITEMENT DE SURFACE DE LA BOUCLE: PEINTURE NOIRE EMPLACEMENT DE LA BOUCLE: UN BOUT MODE DE FIXATION DE LA BOUCLE: COUSU CARACTERISTIQUES SPECIALES: BOUT REGULIER SCHELLE A CHAUD NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877724-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	0 200 200	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
7	NSN - NNO: 5340-21-908-0942 SANGLE FLEXIBLE MATIERE: PLASTIQUE POLYETHYLENE LONGUEUR: 1650.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR: 25.4 MILLIMETRES NOMINAL COULEUR: VERT OLIVE TYPE D'EXTREMITE: DROITE/LISSE/SIMPLE TYPE DE PLIAGE/PLIURE: LIBRE MODE DE FIXATION POUR LAQUELLE L'ARTICLE EST CONCU: COUSU DISPOSITIF DE FIXATION/ D'ATTACHE D'EXTREMITE: BOUCLE MATIERE DE LA BOUCLE: ACIER TRAITEMENT DE SURFACE DE LA BOUCLE: PEINTURE NOIRE EMPLACEMENT DE LA BOUCLE: UN BOUT MODE DE FIXATION DE LA BOUCLE: COUSU CARACTERISTIQUES SPECIALES: BOUT REGULIER SCHELLE A CHAUD NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877724-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	300 0 300	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	
8	NSN - NNO: 7690-21-908-1483 ÉTIQUETTE NUMÉRO 24; NOIR, AVEC SURFACE PRÉ-MASQUÉ; RECTANGULAIRE; 100.00MM LARGE, PAR 75.00 MM LONG, NUMÉRO 63.50 MM DE HAUTEUR; 3M 180-22 FILM AVEC ENDORSURRE AUTO-ADHÉSIVE DE TYPE A PELER, CE DOIT D'ETRE RÉSISTANT AUX SOLVENTS	WB941 W248A Total	W1941 W2481	500 0 500	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
8	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8877954-1								



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		Del. Offered Liv. offerte
						Destination	Plant/Usine	
9	NSN - NNO: 2510-21-908-4447 SERRURE ÉQUIPÉE SUPPORT CARACTERISTIQUES DESCRIPTIVES GENERALES: GAUCHE, SE COMPOSE DE: 1 PLAQUE, N/P A2352642; 1 GOUJON, N/P A2352471 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 2352641	WB94I W248A Total	W194I W248I	0 50 50	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
10	NSN - NNO: 2540-21-908-4951 BAVETTE/GARDE-BOUE, VÉHICULE TYPE DE MODELE: CAOUTCHOUC MATIERE: CAOUTCHOUC LONGUEUR HORS TOUT: 458.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR HORS TOUT: 355.0 MILLIMETRES NOMINAL ACCESSOIRE DE MONTAGE: NON INCLUS IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE SUPERIEUR: CAMION,10 TONNE, 6X6; MODELE: H815 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8878011-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	0 50 50	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
11	NSN - NNO: 2540-21-908-4951 BAVETTE/GARDE-BOUE VÉHICULE TYPE DE MODELE: CAOUTCHOUC MATIERE: CAOUTCHOUC LONGUEUR HORS TOUT: 458.0 MILLIMETRES NOMINAL LARGEUR HORS TOUT: 355.0 MILLIMETRES NOMINAL ACCESSOIRE DE MONTAGE: NON INCLUS IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE SUPERIEUR: CAMION,10 TONNE, 6X6; MODELE: H815 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 8878011-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	50 0 50	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
12	NSN - NNO: 2540-21-921-0175 BARRE TRANSVERSALE IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE SUPERIEUR: VLLR (VÉHICULE LOURD LOGISTIQUE A ROUES); REMORQUOUSE 30408 JUSTIFICATION DE LA CLASSIFICATION: PARTIE DU SYSTEME DE REMORQUAGE SUSPENDUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 35907 Part No. - N° de la partie: 0081700-1	WB941 W248A Total	W1941 W2481	0 20 20	Chacun Chacun Chacun	\$ \$ \$		Ci joint Ci joint	

---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demande de renseignements - en période de soumission
4. Demande de la liste des plans et dessins (LPD)
5. Lois applicables
6. Considérations environnementales

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestation exigées avec la soumission

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du guide des CCUA
12. Préparation de la livraison
13. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison
14. Documents de sortie - distribution

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-138210/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs632W8486-138210

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs632

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
15. Office des normes générales du Canada - normes
  16. Spécifications et normes militaires des États-Unis
  17. Considérations environnementales

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit dans la section intitulée « Détails de l'article » et à la liste des plans et dessins (DDL-8486-138210 datée du 2013-04-15.)

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **quinze (15)** jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services, besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le **paragraphe 05.4** du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services, est modifié comme suit :

**Supprimer :** Les soumissions seront valables pendant au moins **soixante (60) jours** compter de la date de clôture de la demande de soumissions

**Insérer :** Les soumissions seront valables pendant au moins **quatre-vingt-dix (90) jours civils** à compter de la date de clôture de la demande de soumissions

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 3. Demande de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en

---

éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Demande de la liste des plans et dessins (LPD)**

Pour obtenir une copie de la LPD, dessins et spécifications, les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante par courriel et fournir leur adresse postale complète. Si les soumissionnaires n'ont pas reçu les documents au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture, les soumissionnaires devraient communiquer avec l'autorité contractante.

#### **5. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **6. Considérations environnementales**

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## 1. Échantillons

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quatorze (14) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de propositions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

## Section II : Soumission financière

### 1. Prix

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les prix devraient figurer seulement dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Les soumissionnaires doivent soumettre des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douanes, les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables doivent être indiqué séparément.

### 2. Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour tous les articles identifiés dans la demande de soumission. Cependant, les soumissionnaires doivent proposer un prix pour tous les articles avec le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) identique pour que leur soumission soit évaluée. Les soumissionnaires peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission, après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

### 3. Clauses du guide des CCUA

#### 3.1 Fluctuation du taux de change

1. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions doivent être en monnaie canadienne.

2. Les soumissionnaires peuvent demander au Canada d'assumer le risque de fluctuation du taux de change. Ils doivent en faire explicitement la demande au moment de présenter leur soumission.

3. Le montant en monnaie étrangère est la composante du prix qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Il peut comprendre le prix net FOB à l'usine du fabricant étranger, les coûts liés aux droits applicables, à la taxe d'accise inclut s'il y a lieu, les

taxes applicables sont en sus, les droits d'entrée, les frais de transport ou de livraison payables en devises étrangères, ainsi que tous les autres frais incombant à l'importateur officiel, si les produits proviennent de l'étranger et doivent être payés en monnaie étrangère.

4. La valeur de change du montant en monnaie étrangère de la soumission ou du prix négocié doit être indiquée avant l'attribution du contrat. Le formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change, peut être utilisé à cette fin. Si des paiements d'étape sont envisagés, il est recommandé d'indiquer sur le formulaire ci-dessus le montant en monnaie étrangère pour chacune des étapes.

5. Toutes les soumissions sont évaluées en monnaie canadienne. Par conséquent, aux fins de l'évaluation, le cours à midi de la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture des soumissions, ou toute autre date indiquée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion initial de la monnaie en cause. (L'autorité contractante remplira la colonne 3 du formulaire ci-dessus.)

6. Aux fins de la présente disposition sur le rajustement du taux de change, les taux proposés par les soumissionnaires ne seront pas acceptés.

7. S'il y a deux (2) soumissions identiques, et à condition que la soumission retenue soit toujours considérée comme la plus avantageuse pour le Canada, la préférence sera donnée au soumissionnaire qui assume la totalité ou une partie des risques liés au rajustement du taux de change, plutôt qu'à celui qui n'assume pas ces risques. De plus, le soumissionnaire qui assume tous les risques aura la préférence sur celui qui n'en assume qu'une partie.

8. Le Canada payera le facteur de rajustement du taux de change en monnaie canadienne, en utilisant le cours à midi en vigueur à la date du paiement effectué par le Canada ou, selon le cas, conformément à l'une ou l'autre des clauses suivantes : C3015C, C3020C, C3025C, ou C3030C.

### **Section III: Attestations**

#### **1. Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **Section IV: Renseignements supplémentaires**

#### **1. Renseignements supplémentaires**

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

##### **1.1 Livraison**

Bien que la livraison soit demandée pour le 2013-12-30, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-138210/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs632

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-138210

File No. - N° du dossier

hs632W8486-138210

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **1.2 Représentants du fournisseur**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

### **Renseignements généraux**

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Suivi de la livraison**

Nom : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation financière**

##### **1.1.1 Critères d'évaluation financières obligatoires**

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

### **2. Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le plus bas prix global par numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestation exigée avec la soumission

Les soumissionnaires doivent soumettre les attestations telles que décrit ci-dessous.

#### 2.1 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

##### 2.1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-138210/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hs632W8486-138210

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs632

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-138210

---

de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article » et conformément à la liste des plans et dessins (DDL-8486-138210 datée du 2013-04-15).

#### 2.1 Changements techniques, produits de remplacement et solutions de rechange

Tous les changements techniques, les produits de remplacement et les solutions de rechange que propose l'entrepreneur doivent être évalués aux fins d'approbation par l'autorité technique. Tous les produits de remplacement et les solutions de rechange doivent être équivalents sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction et du rendement. Les produits de remplacement et les solutions de rechange qui sont offerts comme étant équivalents ne seront acceptables qu'une fois approuvés par l'autorité technique comme équivalents. Une modification au contrat ou le formulaire complété de modification ou modèle ou écart autorité sera émis.

Si l'autorité technique n'accepte pas le produit de remplacement ou la solution de rechange et que l'entrepreneur ne peut respecter les exigences techniques, le Canada peut résilier le contrat pour manquement, conformément aux conditions générales stipulées dans le contrat.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

*Evelyne Bisson*

---

Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
DTPLEP - Division « HS »  
Phase III, Place du Portage, 7B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone: 819-956-3939  
Télécopie: 819-956-5227  
Courriel: evelyne.bisson@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Autorité pour les achats

L'autorité pour les achats pour le contrat est :

Nom : **sera inséré par TPSGC**

DLP : 4-3-1-3

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A OK2  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentants de l'entrepreneur

### Renseignements généraux

Nom : **sera inséré par TPSGC** \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Suivi de la livraison

Nom : **sera inséré par TPSGC** \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes, en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

### 6.2 Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C6000C	Limite de prix	2011-05-16
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

### 6.3 Taux de change/paiement sur livraison

1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé dans la formule PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.

2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.

3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.

4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada - Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.

5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause.

## **7. Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

3. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire pour acceptation et paiement;

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## **8. Attestations**

### **8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## **9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **10. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du **sera inséré par TPSGC**, telle que modifiée **sera inséré par TPSGC**.

## 11. Clauses du guide des CCUA

Référence des CCUA	Titre	Date
A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger ou aux États-Unis	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) Article 12	2010-08-16
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) Toutes les articles sauf 12	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger Article 12	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis Article 12	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada Article 12	2012-07-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 12. Préparation de la livraison

### 12.1 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 1,2,3,6,7,9,10,11,12 à raison d'une (1) unité par paquet et articles 4,5,8 jusqu'à un maximum de cent (100) par paquet.

### **13. Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison**

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (Montréal, Québec et Edmonton, Alberta). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster  
Edmonton (Alberta)  
Téléphone : 780-973-4011, poste 4524
- b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou  
514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

### **14. Documents de sortie - distribution (Articles 12)**

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) Une (1) copie: envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b) Deux (2) copies: avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c) Une (1) copie: à l'autorité contractante;
- d) Une (1) copie: au

---

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
À l'attention de : **sera inséré par TPSGC**

- e) Une (1) copie: au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) Une (1) copie: à l'entrepreneur;
- g) Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie:

DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2  
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

### **15. Office des normes générales du Canada - normes**

Un exemplaire de la CAN/CGSB-4.131, dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada  
Place du Portage III, 6B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)

Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur : (819) 956-5740

Courriel : ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb>

### **16. Spécifications et normes militaires des États-Unis**

L'entrepreneur a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes militaires des États-Unis qui peuvent s'appliquer au besoin. On peut obtenir ces documents commercialement, ou en visitant le site Web du département de la Défense des États-Unis, à l'adresse suivante : <http://dodssp.daps.dla.mil/>.

### **17. Considérations environnementales**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-138210/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hs632

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-138210

File No. - N° du dossier

hs632W8486-138210

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqeter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.